Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2014-33 en date du 09/04/2014 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer les travaux de canalisation des eaux pluviales le long de la VC n° 32 à La Bessière :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Avril 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 02 Avril 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	13	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, FAUCHER Alain, GILLES Dominique, JACQUET Michel, LATOUR Christelle, ALAMARGOT Sylvie.

Représenté : MM. HARGE Andrée procuration à FAUCHER Alain.

Le Maire expose au Conseil Municipal dans le cadre du vote du budget, que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin. (4 600,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 1,28 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Considérant les conditions générales de prêt :

DEMANDE à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer les travaux de canalisation des eaux pluviales le long de la VC n° 32 à La Bessière.

- Montant du prêt : 4 600,00 €
- Taux d'intérêt avant bonification par le département : 3,28 %
- Taux d'intérêt après bonification par le département : 1,28 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €

DECIDE de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions précédemment citées.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées, avec la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 16 AVR. 2014

A La Geneytouse, le 11 Avril 2014

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87 HTE-VIENNE

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **14 avril 2014** et transmise à la Préfecture.